

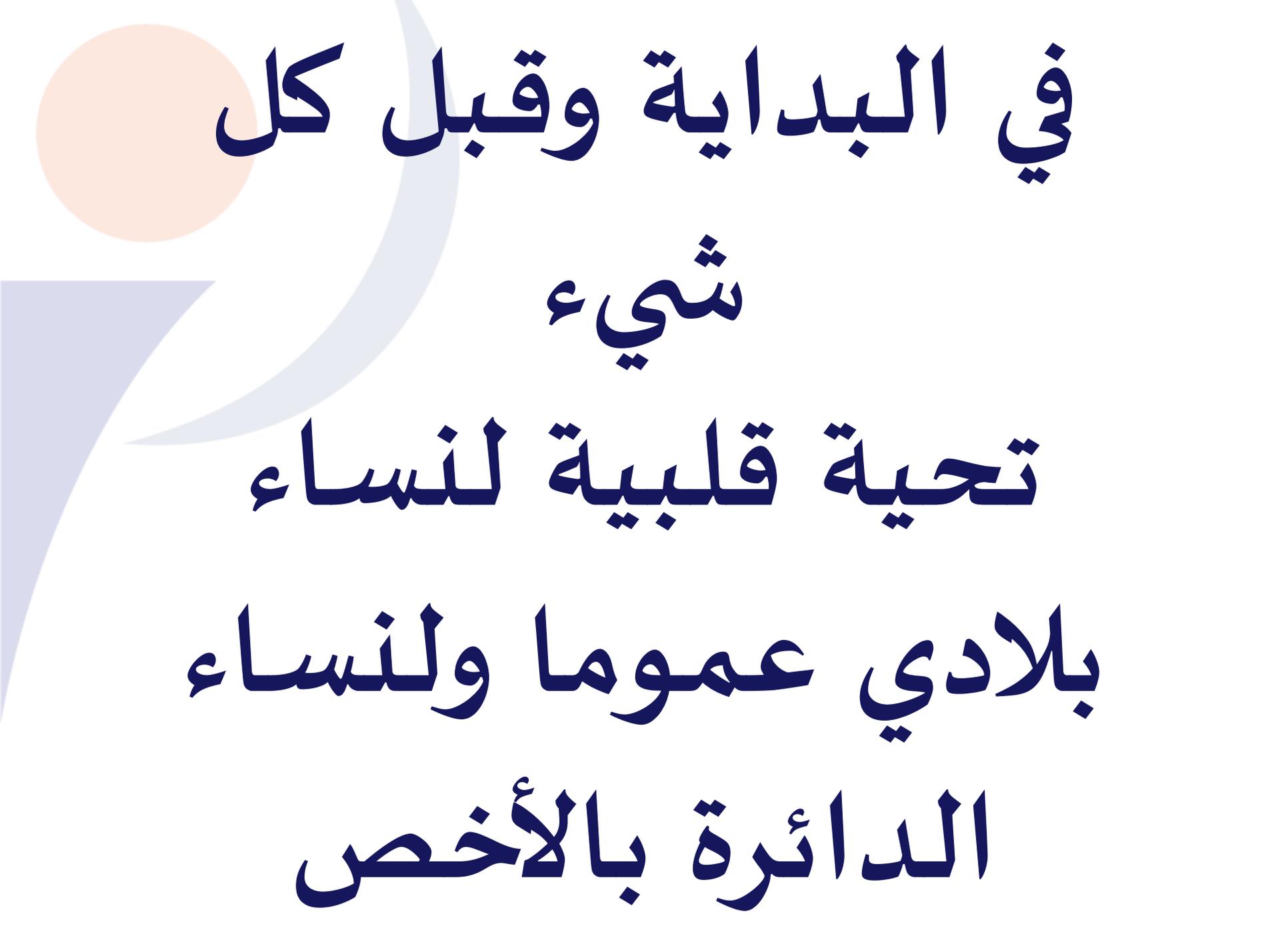


Faire la différence dans la vie des citoyens

Se poser comme une organisation modèle

– Cour des Comptes 8 mars 2019 –

- Coordination : Mme Amel Elloumi Baoueb
- Consultant : Anouar Moalla



في البداية وقبل كل

شيء

تحية قلبية لنساء

بلادي عموما ولنساء

الدائرة بالأخص





C'est aussi ma manière de dire que je garde de ma mission auprès de la Cour des Comptes, effectuée en 2017, un excellent souvenir.

A vrai dire, ma carrière est totalement dédiée au consulting depuis 2004. Et en 15 ans de conseil, j'évoque toujours notre vaillante Cour, avec un léger et agréable pincement au cœur.

Suis-je subjectif ? Je le suis sans aucun doute. J'ai croisé à la Cour pas mal de mes brillants élèves de l'ENA. Je vois qu'ils et elles sont en train de faire un très bon parcours en tant que gardiens et gardiennes du temple. Leur travail est salutaire pour notre pays.

مقولة في صميم مبدأ الفصل بين السلطات

وحتى لا يتجاوز أحد سلطته، لا بد أن ترتب
الأمر بطريقة تتصدى فيها السلطة للسلطة

« Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir »

Montesquieu (1689-1755)

القرن XIX

إنَّ الحكومة من أيّ نوع كانت لا
تخرج عن وصف الاستبداد ما لم
تكن تحت المراقبة الشديدة
والاحتساب الذي لا تسامح فيه



عبد الرحمان الكواكبي – طبائع الاستبداد ومصارع الاستعباد !

La bonne gouvernance implique

- Que la sécurité des citoyens soit assurée et que le respect de la loi soit garanti, notamment par l'indépendance des magistrats : c'est l'**Etat de Droit**
- Que les organismes publics gèrent de façon efficace et équitable les dépenses publiques : c'est **la bonne administration publique**
- Que les dirigeants politiques rendent compte de leurs actions devant la population : c'est **la responsabilité, la «redevabilité»** et l'imputabilité (*accountability*) ;
- Que l'information soit disponible et facilement accessible à tous les citoyens : c'est **la transparence**.
- La bonne gouvernance peut inclure également la participation et la prise en compte des besoins de la population.



UNE PERCEE INCONTESTABLE :

La Cour des Comptes, a vu son statut constitutionnel renforcé. L'article 117 de la constitution du 27 janvier 2014 a prévu le rattachement de la Cour au pouvoir judiciaire. Le champ de ses compétences a été élargi.

Aujourd'hui, elle est en mesure de mieux contrôler la bonne gestion des deniers publics : elle juge les comptes des comptables publics, évalue les méthodes de gestion et sanctionne les fautes en rapport. Elle assiste les pouvoirs législatif et exécutif dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et du règlement du budget.



SA VISION EST CLAIRE

La Cour des Comptes, une juridiction financière indépendante et une Institution Supérieure de Contrôle de référence, ouverte sur son environnement, à l'écoute des préoccupations des citoyens et qui veille au renforcement de la bonne gouvernance dans la gestion des deniers publics.



SES COMPETENCES SONT PRECISES

La Cour est principalement compétente, pour examiner les comptes et apprécier la gestion de l'Etat, des collectivités locales, des entreprises et établissements publics, ainsi que de tout organisme dans lequel l'Etat ou les collectivités locales détiennent une participation au capital.

En outre, la Cour apprécie les résultats de l'aide économique et financière que les organismes cités accordent aux associations, mutuelles, entreprises et organismes privés, quelle que soit leur dénomination.



Les valeurs institutionnelles

Intégrité : La Cour adhère à des normes éthiques et de conduite exemplaire dans l'accomplissement de sa mission et dans ses relations avec les organismes contrôlés. Elle accorde une importance majeure à la confiance du public.

Indépendance : La Cour détermine elle-même les thèmes de ses travaux, leurs étendues et les résultats qui en découlent selon les normes internationales. Elle œuvre à la concrétisation de son indépendance financière et de son autonomie de gestion.



Les valeurs institutionnelles

Professionalisme : La Cour veille au respect des normes professionnelles internationales dans l'exercice de ses fonctions et elle s'acquitte de sa mission avec compétence et objectivité.

Valeur ajoutée : Grâce au travail qu'elle assure, la Cour contribue à l'information du citoyen sur la manière dont les ressources publiques ont été utilisées. Elle formule des recommandations pertinentes permettant l'amélioration de la gestion des deniers publics. Elle œuvre à faire la différence dans la vie des citoyens.



Rappel de l'un des principes directeurs de la stratégie de communication de la Cour des Comptes

Favoriser l'implication des parties prenantes

- Une bonne circulation de l'information et une attitude proactive des parties prenantes sont indispensables.
- Les parties prenantes sont directement associées, **comme c'est le cas aujourd'hui**, à des initiatives de communication.

القائمون بالواجبات

السلطات العمومية

الرقابة
الاعلام
التمثيل
التعديل والدعم

المطالبة
الادارة

وسائل الاعلام

المجتمع المدني

التمثيل
الاعلام
الرقابة

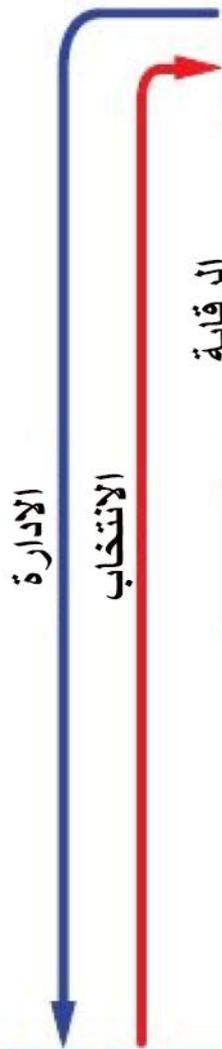
المشاركة
الاعلام
التمثيل

المشاركة

المواطنون

أصحاب الحقوق

الادارة
الانتخاب





AXE STRATEGIQUE

Consolider la position de la Cour des Comptes dans son environnement

L'interaction de la Cour avec les autres composantes de son environnement (**société civile, médias, partenaires étrangers**) lui permet de communiquer efficacement et de continuer à être une source crédible d'informations indépendantes et objectives et de se préparer aux évolutions rapides de son environnement et à l'émergence de nouveaux risques dans un pays en pleine transition démocratique.



Principes directeurs de la stratégie de communication de la Cour des Comptes

Mettre l'accent sur les valeurs, le rôle et les travaux de la Cour des Comptes

La mise en place d'une stratégie de communication pertinente au profit de la Cour des Comptes a permis de... renforcer sa visibilité, ainsi que la reconnaissance de son rôle par son environnement.



Conclusion

Il ne suffit pas que les décideurs politiques conviennent que la Cour manque de moyens pour accomplir correctement sa mission.

Sur cette base, la priorité doit être donnée au plaidoyer et au lobbying pour que les promesses se transforment en actes.

La société civile et les médias doivent, d'une manière ou d'un autre, y être associés.



Conclusion (suite & fin)

Les moyens demandés ne représentent rien par rapport à ce que la Cour est en train de faire économiser au pays

Les bailleurs de fonds (notamment la Banque Mondiale) ne se sont pas trompés en décidant de miser sur la Cour. C'est le bon placement, avec un retour sur investissement tangible et hautement appréciable.



LA COUR POUR MOI :

Dévouement pour le pays

Motivation

Détermination à traiter sereinement et professionnellement les dossiers.

Innovation (l'événement d'aujourd'hui en constitue l'illustration)



Trois questions (brèves) pour conclure :

- IF NOT YOU, WHO?
- IF NOT NOW, WHEN?
- IF NOT THIS, WHAT?

Merci de votre attention